

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-332

Rurale

Ville de Brownsburg-
Chatham

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

(4) Voir normes section 10.3

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-03-2024	06-sept-24

Date: 12 juillet 2022

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	●(1)(3)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10						
Marge - Latérale (min. / totale)	5(4)						
Marge - Arrière (min.)	10						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	25(2)						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	45						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)	75%						
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						